

## DISPOSITIF MINISTERIEL « PASS'SPORT »

**COMITES DEPARTEMENTAUX** 

13 JUILLET 2021







# 1. Le Pass'Sport, c'est quoi?

## 1- Qu'est ce que le Pass'Sport?

L'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021 pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.



Égalité

Fraternité

### 2- Qui peut bénéficier du Pass'Sport?

Les enfants de 6 à 18 ans qui entrent dans l'un des trois critères suivants :

- Jeunes de 6 à 18 ans bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire en 2021
- Jeunes de 6 à 18 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Jeunes de 16 à 18 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

### 3- Quelles structures peuvent percevoir le Pass'Sport?

 Les associations et structures sportives affiliées à la Fédération Française de Boxe (FF Boxe)





#### Les structures affiliées à la FF Boxe sont considérées comme volontaires.

Elles peuvent se rendre visibles sur la plateforme « Mon club près de chez moi » (géolocalisation).

### https://monclubpresdechezmoi.com

### 4- Programme de mise en place

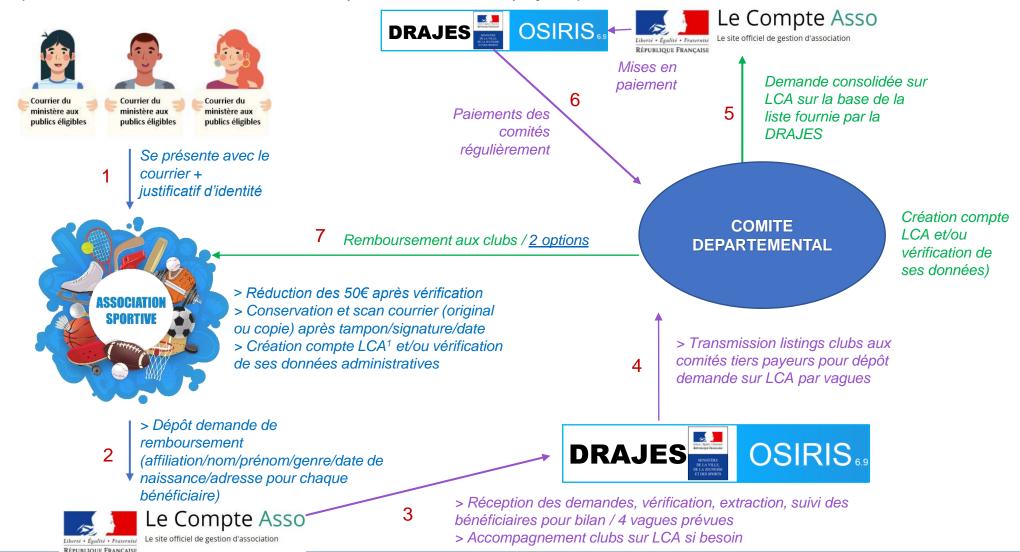
Les missions de la structure d'accueil sont les suivantes:

- Faire découvrir leur offre sportive aux enfants et à leurs familles
- Appliquer la réduction de <u>50 euros</u> au montant des frais d'inscription (adhésion + licence) sur :
  - présentation du courrier du ministère
  - vérification de l'identité du jeune carte CNI ou livret de famille
  - transmission de leur demande de remboursement sur le Compte Asso (LCA)

## 2. Comment cela marche?



(Schéma sur la base du Comité départemental tiers payeur)





### TIERS PAYEUR En fonction de l'option choisie :

	Avantages	Inconvénients
Vous pouvez rembourser les clubs à chaque « campagne »échelonnée	Le délai de remboursement est raccourci pour les clubs notamment les petites structures à la trésorerie fragile	Il faudra répéter les virements si un club dépose des demandes à plusieurs moments
Vous pouvez attendre la réception totale des crédits à rembourser aux structures	Vous rembourser en une seule fois chacun des clubs pour le total des jeunes accueillis	Le délai de remboursement pour les associations est allongé ce qui peut créer un problème de trésorerie pour structures fragiles



# 3. Mon rôle en tant que comité départemental?

### 1- Relais d'information / contribution à la communication

- ✓ Communiquer sur le dispositif
- ✓ Relayer les messages envoyés par la DRAJES (et SDJES vers CD)

Kit de communication: <a href="https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport">https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport</a>

dont fiche pour les associations





### 2- Rôle de tiers payeur

# Interface des structures accueillant les jeunes et de la DRAJES, en assurant le remboursement des Pass'Sport

<b>~</b> ^		•				
Tâc	$h \wedge h$	$\sim$	$\Delta \Delta \Delta$	$\sim$		$\sim$ .
170		7	( ( ) ( )	( 1		$\boldsymbol{\vdash}$
IGO		u	OOLI	u	u	$\circ$ .

	<b>D</b> ′		•	,			1 ^ ^
	I Iam	arche	2	$r \Delta 2$	licar	CHI	$\Gamma (\cdot, \nabla)$
_		aiciic	а	ıca	いってい	Sui	$L \cup \cap$

☐ Remboursement des clubs

### Pour l'accompagner :

- ✓ Équipe dédiée au sein du Pôle Sport DRAJES
- ✓ Possibilité de bénéficier d'une aide ANS (forfait pour indemnisation coût administratif engendré)
  - = dossier à déposer sur LCA d'ici le 31 août 2021

#### Bien noter que :

- ✓ le dépôt des bénéficiaires à rembourser sera effectué par chaque club sur Le Compte Asso
- ✓ le travail d'instruction et de vérification des demandes émises par les clubs s'effectuera par la DRAJES en amont de la demande consolidée faite par le comité régional tiers payeur



